



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection contre les maladies et ravageurs dans la filière fruits et légumes

Question écrite n° 34579

Texte de la question

M. Julien Aubert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien à la filière fruits et légumes durant la période de crise de la covid-19. Depuis le mois de mars 2020, les producteurs se mobilisent pour continuer à fournir aux Français des produits de qualité et sains, issus de l'agriculture conventionnelle et biologique. Si les mesures de soutien au secteur agricole dans le cadre du plan de relance constituent un signal positif, les producteurs subissent toujours les mêmes difficultés sur le terrain, notamment sur le plan sanitaire : les ravageurs et les maladies sont de plus en plus présents (pucerons, punaise diabolique, rouille grillagée, etc.) et les solutions de lutte sont réduites. Or il ne peut pas y avoir de soutien et de plan de relance efficace sans prendre en compte ces difficultés qui se font jour sur le terrain. Pour la filière fruits et légumes, cela se traduit donc par la nécessité de permettre aux producteurs de lutter efficacement contre les maladies et ravageurs et d'avoir accès aux mêmes outils que leurs homologues européens. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures spécifiques le Gouvernement entend mettre en œuvre dans le domaine de la protection contre les maladies et ravageurs ainsi que pour limiter les distorsions de concurrence phytosanitaires face aux concurrents européens et extra-européens.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34579

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8837

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)